



© Université de Strasbourg - novembre 2012

L'Europe des religions, quelles réalités pour quelles politiques ?

Comité d'organisation : Nicolas Kazarian, Sylvie Taussig, Sylvie Toscer-Angot

Programme

Les jeudis, de 17h00 à 19h00. Lycée Henri IV. Salle H001

- Séance 1 : jeudi 6 novembre 2014, Introduction à la problématique. Les politiques religieuses en Europe, intervenants : François FORET, Máté BOTOS
- Séance 2 : jeudi 20 novembre 2014, Les religions d'État en Europe (Grèce & Danemark), intervenants : Vassilis PNEVMATIKAKIS et Marie-Claire CONSIDERE-CHARON
- Séance 3 : jeudi 4 décembre 2014, Les formes de laïcité européennes (France, Belgique, Espagne), intervenants : Jean-François HUSSON, Claude PROESCHEL
- Séance 4 : jeudi 8 janvier 2015, Religions et minorités nationales en Europe, intervenant : Alain GARAY
- Séance 5 : jeudi 5 février 2015, Le pluralisme européen en transformation (Suisse, Observatoire Pharos), intervenants : Stéphane LATHION, Pierre MOREL.
- Séance 6 : jeudi 19 mars 2015, Le religieux dans le processus d'intégration européen, la Turquie, intervenants : Samim AKGÖNÜL, Méropi ANASTASIADOU
- Séance 7 : jeudi 9 avril 2015, Religions et identités en Europe (Roumanie et Macédoine), intervenants : Théodore PALEOLOGUE, Goran SEKULOVSKY
- Séance 8 : jeudi 21 mai 2015, Le fait religieux et la jurisprudence européenne, intervenants : Lauréline FONTAINE, Marco VENTURA
- Séance 9 : jeudi 18 juin 2015, Union européenne et héritage religieux, intervenants : Pauline SCHNAPPER ou Romain GARBAYE

Journée d'études conclusive (date à déterminer) : Bilan européen du mariage homosexuel

Le principe de cet ensemble de rencontres et consacrées aux politiques publiques en Europe vis-à-vis des religions vise à faire un état des lieux sur les phénomènes de recomposition du paysage religieux qui affectent la France ainsi que l'ensemble des États européens et qui présentent un certain nombre de variations en dépit d'un héritage culturel proche. La réflexion proposée ici interrogera, d'une part, les conditions et les modalités d'un « retour du religieux » en Europe, en s'appuyant notamment sur l'analyse des flux migratoires et, d'autre part, les effets de la sécularisation sur l'affirmation et les nouvelles revendications de nombreux groupes de croyances dans l'espace public.

Dans ce contexte, la France constitue un laboratoire important pour le développement de ce type de réflexions. Au-delà de la spécificité française, il s'agit de proposer à un large public de citoyens un regard distancié qui permette de mettre en perspective la tradition laïque française, appréhendée ici selon une approche juridique et non selon une approche philosophique.

La réflexion menée s'appuiera non seulement sur les pays membres de l'Union européenne, mais intégrera également ceux qui sont aujourd'hui engagés dans un processus d'intégration (Serbie, Macédoine, Turquie) ainsi que des membres du Conseil de l'Europe (en particulier Russie), afin que l'approche comparatiste entre États puisse faire émerger des spécificités européennes. On tentera de déterminer dans quelle mesure le paradigme de « neutralité religieuse et philosophique » de l'État, dont se réclament largement la plupart des États européens aujourd'hui, est opérationnel pour dégager les attributs d'une Europe des religions. L'impact de l'intégration européenne sur le traitement des faits religieux fera également l'objet de cette étude. On s'intéressera aux conséquences politico-religieuses des bouleversements liés à la chute du mur de Berlin et à l'effondrement de l'Empire soviétique dans les pays d'Europe centrale et orientale et on étudiera de près les politiques publiques vis-à-vis des religions dans ces derniers.

Reste à savoir s'il est légitime de parler d'une spécificité de l'Europe en matière religieuse, étant donné que le rapport du spirituel et du temporel n'est pas le même pour les catholiques, les orthodoxes et les protestants et que les différents États européens présentent des configurations particulières quant aux relations Églises-État et à leur institutionnalisation.

En revanche, il y a peut-être une certaine spécificité européenne dans la tendance continue au déclin de la pratique religieuse avec des singularités en fonction des histoires et des traditions. Une des interrogations portera sur la manière dont les États européens font face à deux phénomènes apparemment contradictoires : d'une part, aux affirmations des identités non confessionnelles dans la sphère publique et, d'autre part, aux revendications croissantes de communautés de croyances, généralement issues de l'immigration, désireuses d'obtenir de nouveaux droits ainsi qu'une reconnaissance institutionnelle. Comment les pouvoirs publics arrivent-ils à concilier les exigences de protection de la liberté de conscience et de religion, avec le principe de neutralité de l'État et l'égalité de traitement de toutes les communautés religieuses ?

L'objet de cette étude vise aussi à déterminer dans quelle mesure les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ou d'autres instances européennes ont un impact sur les politiques publiques en matière religieuse (discrimination, droits de l'homme, minorités...).

Ce travail se situe dans la continuité à la fois d'une réflexion d'IRENE sur la sécularisation (colloque Charles Taylor, colloque Gauchet et la Chine) et sur la gestion française du pluralisme religieux (deux soirées-débats à l'Assemblée nationale les 12 et 19 mai 2014), d'une journée d'étude sur les communautés (6 juin 2014), d'un colloque sur Droit et religion (octobre 2014) et d'un séminaire sur « Habermas et la religion », visant d'un point de vue plus théorique à enrichir la réflexion sur sa philosophie et pourrait se clôturer par un colloque de synthèse en présence d'Habermas lui-même.